Saint-Brice-sur-Vienne

JANVIER 2021 - N°58

le caneton

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

ACTUALITES p. 2

BUDGET p. 6

TRAVAUX p. 8

INFORMATIONS p.11

RÉGLEMENTATIONS p.14

CRISE SANITAIRE p. 15

ENVIRONNEMENT p. 16

ASSOCIATIONS p.22

RELATIONS SOCIALES p.28

PATRIMOINE p.32

TRIBUNE p.34

INFOS PRATIQUES p. 34

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL 27 MAI 2020

Absente sur la photo : Astrid TAILLEBOCQ

Conformément aux règles sanitaires liées à la pandémie du coronavirus, la séance s'est tenue dans la salle des fêtes du bourg où les mesures de distanciation ont pu être respectées.

Laëtitia Calendreau a pris ses fonctions de maire succédant à Sylvie Tuyeras. Elle s'appuiera sur une équipe de 15 conseillers issus de la liste majoritaire et 3 conseillers de la liste d'opposition.

édito

Mesdames, Messieurs,
Chers Concitoyens,

Le premier bulletin municipal de l'année est traditionnellement l'occasion de vous présenter toute l'activité de la commune des six derniers mois : le budget communal, les travaux réalisés, les projets en cours, la vie associative...

Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars 2020 dans des conditions sanitaires difficiles, et l'installation du nouveau conseil a finalement eu lieu le 27 mai 2020.

A peine installée, la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions avec beaucoup de volonté, et s'est investie avec énergie pour faire vivre notre commune. Je les remercie vivement pour leur dévouement.

Mais, cette année 2020 a été très particulière et a chamboulé toute l'organisation de la collectivité. La pandémie du coronavirus que nous subissons actuellement a retardé de nombreux travaux et projets. Dans ce contexte difficile de confinements successifs, l'équipe municipale s'est attachée à continuer à œuvrer pour la commune et à la faire vivre.

Les élus sont pleinement impliqués tant dans le suivi des affaires communales que sur le terrain, malgré les conditions si particulières que nous connaissons.

La première tâche de la nouvelle équipe fut d'adopter le Budget Primitif 2020 et nous sommes heureux d'avoir pu prévoir quelques investissements, décider de ne pas augmenter les impôts, et faire en sorte d'assurer un service de proximité et de qualité.

Dès cet été, cette volonté s'est concrétisée par la rénovation de la classe maternelle de l'école de la Fabrique. Les agents et les élus ont mis la main à la pâte. Il en a été de même pour la pose des barrières de protection autour du jeu extérieur de l'école du bourg.
Au cours de cette nouvelle année, nous nous attacherons à remettre en état certains chemins qui le nécessitent, à poursuivre la rénovation des gîtes, et à assurer le lancement des projets qui nous tiennent à cœur, avec l'objectif de réaliser des investissements pour toujours améliorer la vie dans notre commune.
La vie associative Saint-Briçoise, a été elle aussi fortement impactée par cette crise sans précédent. Nous espérons tous une reprise rapide des activités associatives dans des conditions plus favorables pour animer notre commune en cette nouvelle année. Un grand merci à tous les participants du Forum des Associations qui a pu se tenir grâce à eux en septembre 2020. Cet évènement nous a permis, le temps d'une journée, de retrouver un peu de cette convivialité qui nous manque tant depuis de nombreux mois (avec les gestes barrières bien entendu !).

En écrivant ces quelques mots, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour Maryse Magoutier, adjointe au Maire pendant de nombreuses années, qui fut la cheville ouvrière de notre bulletin municipal du 1er numéro en 1995 au numéro 57 en février 2020. La nouvelle « commission Caneton » a la lourde tâche de poursuivre le travail qu'elle a effectué avec tant d'attachement et de passion. Je la remercie pour tout ce qu'elle nous a apporté et lui souhaite une très bonne retraite.

Enfin, en tant que nouvelle maire de Saint-Brice, je souhaite saluer celle qui m'a précédée dans cette fonction et qui a rédigé tant d'éditos de notre Caneton, Sylvie Tuyéras, actuelle Conseillère Départementale et qui fut maire de Saint-Brice pendant 19 ans.

En ces temps difficiles de crise sanitaire, nous avons tous, plus que jamais, besoin des valeurs essentielles que sont l'humanisme, la solidarité, la tolérance et la bienveillance.

Je pense en particulier à nos commerçants qui ont été si fortement impactés par les confinements successifs. A chaque fois que l'occasion s'est présentée, nous avons toujours tenu à les faire travailler, et nous continuerons de le faire comme par le passé.

Martin Luther King disait :

« Il faut accepter les déceptions passagères, mais conserver l'espoir pour l'éternité. »

C'est avec cet espoir de jours meilleurs, que je vous souhaite en mon nom et celui du conseil municipal, une belle et heureuse année 2021. Qu'elle vous soit plus douce et plus sereine !

Merci pour la confiance que vous nous accordez.

Laëtitia CALENDREAU,
Maire de Saint-Brice

TROMBINOSCOPE

Laëtitia CALENDREAU : Maire
Vice-Présidente de la Communauté de Communes (POL)
En charge de la solidarité et action sociale

LES ADJOINTES ET ADJOINTS AU MAIRE

1.Christophe USCAIN
Travaux. Urbanisme. Appels d'offres. Finances. Cimetières. Suivi de la vie scolaire et périscolaire. Fleurissement, espaces verts et environnement.

2.Christine BERLAND
Finances. Cimetières. Vie associative. Suivi de la vie scolaire et périscolaire. Culture et patrimoine. Communication et site internet.

3.Thierry GOURAUD
Finances. Travaux. Urbanisme. Cimetières. Vie associative. Suivi de la vie scolaire et périscolaire. Culture et patrimoine.

4.Annie SOULAT
Finances. Travaux. Suivi de la vie scolaire et périscolaire. Fleurissement, espaces verts et environnement. Culture et patrimoine. Communication et site internet.

5.Stéphane PREVOST
Appels d'offres. Finances. Travaux. Urbanisme. Fleurissement, espaces verts et environnement.

LES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

6.Chantal PAULAT
Culture et patrimoine. Communication et site internet. Vie associative. Cimetières. Suivi de la vie scolaire et périscolaire.

7.Franck GIETHLEN
Travaux. Ve associative. Suivi de la vie scolaire et périscolaire. Fleurissement, espaces verts et environnement.

8.Marie-Josée BARBOT
Finances. Vie associative. Fleurissement, espaces verts et environnement.

9.Jean-Claude PAULET
Travaux. Cimetières. Vie associative. Fleurissement, espaces verts et environnement. Culture et patrimoine.

10.Séverine BELLAYER
Appels d'offres. Vie associative. Suivi de la vie scolaire et périscolaire.

11.Bernard DUFAY
Travaux. Urbanisme. Vie associative. Fleurissement, espaces verts et environnement.

12.Cécile NAPOL
Culture et patrimoine. Communication et site internet.

13.Jean BRASSEUR
Travaux. Vie associative. Fleurissement, espaces verts et environnement.

14.Astrid TAILLEBOCQ
Cimetières. Vie associative. Suivi de la vie scolaire et périscolaire.

15.Lucien (Daniel) CHAULET
Fleurissement, espaces verts et environnement. Culture et patrimoine. Communication et site internet

16.Frédéric BÂCLE
Finances. Travaux. Cimetières. Vie associative. Suivi de la vie scolaire et périscolaire. Fleurissement, espaces verts et environnement. Culture et patrimoine. Communication et site internet.

17.Sandrine AMERYCKX
Vie associative.

18.Francis RIBETTE
Urbanisme. Fleurissement, espaces verts et environnement.

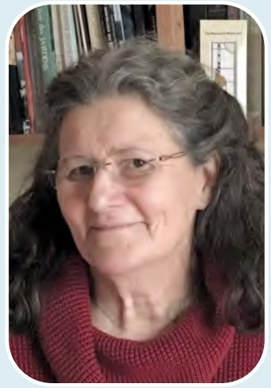

PORTRAIT : Maryse MAGOUTIER

Le caneton souhaitait rendre hommage à la 1ere rédactrice de notre petit journal, Maryse Magoutier qui pendant 25 ans a présidé aux destinées du Caneton.

En 1995, lors de son 1er mandat de conseillère municipale, le Maire d'alors, Yves Davo, lui a donné comme mission de rédiger et publier le petit journal de la commune, s'appuyant sur les compétences d'enseignante de Maryse.

C'est sur un coin de bureau à son domicile et avec peu de moyens que le 1er Caneton a été rédigé. Il fut publié en décembre de cette même année. Maryse a su s'entourer, tout au long de ses différents mandats, d'une équipe dynamique et motivée (Jean-François, Luc, Sylvie, Christine, Läetitia, Sylvie et tous ceux qui y ont participé de près ou de loin)

Maryse n'a eu de cesse durant toutes ces années de rencontrer les habitants, rédiger des articles, organiser des interviews, prendre des photos et tout ceci dans une stricte neutralité, sans parti pris et avec beaucoup de bienveillance. Elle tient à souligner l'importance de l'accompagnement de l'imprimeur tant sur le plan technologique que du conseil.

Depuis la 1ère publication, le Caneton a toujours informé sur la vie de la commune en respectant la véracité des faits et des évènements par une vérification systématique. Il a toujours ouvert ses pages aux associations de la commune et a accueilli les nouveaux artisans, commerçants et les artistes de passage sur le territoire. Il a permis aussi aux habitants de connaître et de comprendre les choix des différentes équipes municipales en les expliquant au mieux. Et toujours, en gardant quelques grands principes en tête, respecter les personnes, la laïcité et refuser la publicité.

C'est dans le même esprit que l'équipe de rédaction actuelle va poursuivre le travail d'information afin que vous puissiez continuer la lecture de notre Caneton avec plaisir et intérêt.

Merci Maryse et bonne retraite.

CÉRÉMONIES

Malgré le contexte sanitaire et les protocoles exigés, les cérémonies de commémoration du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 ont eu lieu.

C'est en très petit comité, en accord avec les exigences du moment, que les discours d'usage ont été prononcés, la minute de silence observée et les gerbes déposées en l'honneur des anciens combattants et des morts pour la France.

BUDGET COMMUNAL 2020

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Le budget communal s'équilibre à 1 237 767,62€ en fonctionnement et 322 499,95€ en investissement. Il a été voté à la majorité lors du conseil municipal du 15 juillet 2020.

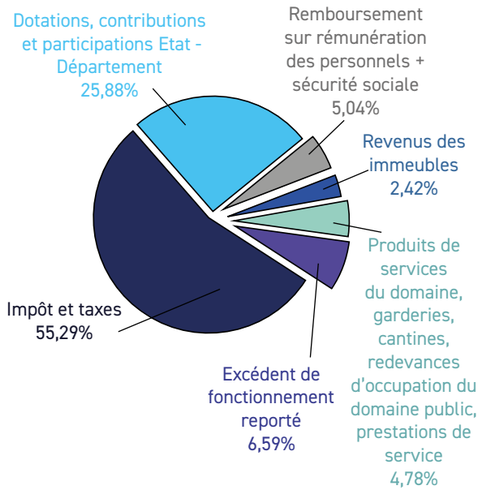

Dépenses de fonctionnement

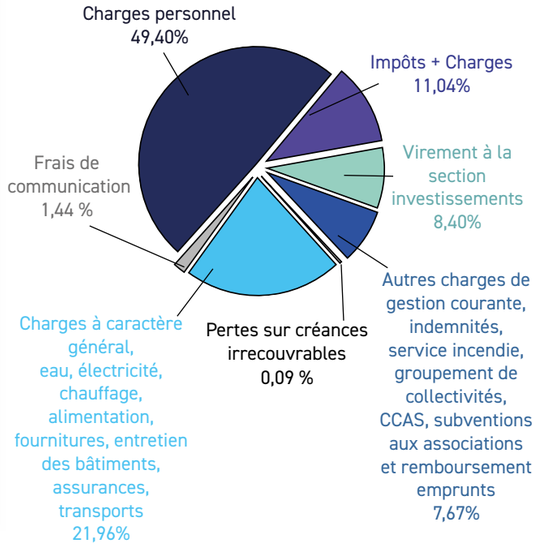

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Le budget d'investissement a été voté en équilibre à 322 499,95€

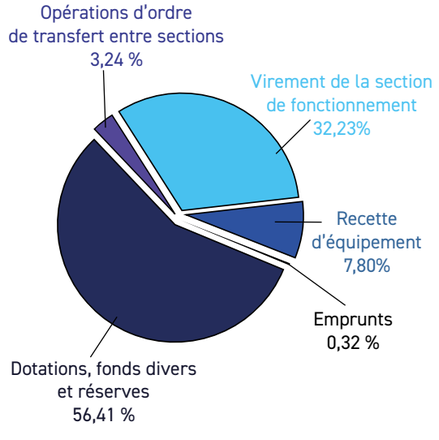

Dépenses d'investissement

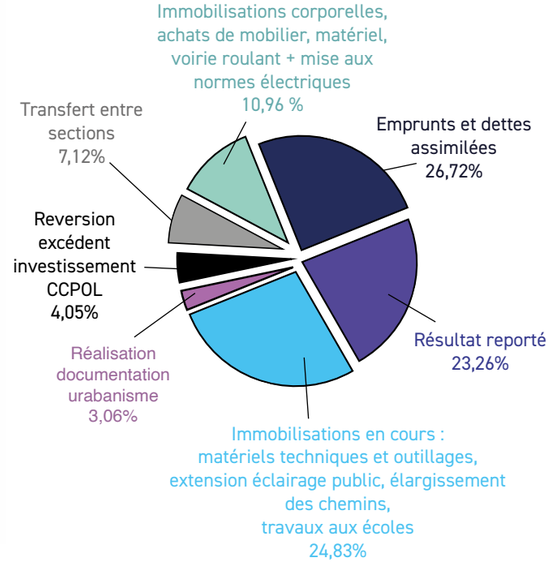

Section fonctionnement

Pour 1 000 € de dépenses

- 494 € sont utilisés pour les frais de personnel et les charges sociales.
- 84 € sont versés à la section d'investissement.
- 98 € pour les dépenses d'eau, d'énergie (chauffage, combustibles, carburant).
- 79 € pour les impôts, taxes, amortissements.
- 63 € sont prélevés pour l'alimentation (cantine), pour les fournitures et les transports scolaires.
- 57 € pour la maintenance et l'entretien des terrains, bâtiments + matériels.
- 33 € pour les frais de gestion courante, dont participation obligatoire (SIVOM, SEHV).
- 39 € sont attribués aux indemnités des élus.
- 23 € frais de communication : affranchissement, documentation, publication (appels d'offres, Caneton, assurances).
- 15 € sont attribués aux allocations et subventions (dont CCAS et associations).
- 14 € servent au remboursement des emprunts et des intérêts.
- 1 € sert à couvrir les impayés des contribuables envers la commune.

Pour 1 000 € de recettes

- 584 € proviennent des impôts directs
- 308 € de dotation de l'État et du département.
- 100 € sont des revenus propres à la commune (immeubles - concessions) produits des services, des domaines, garderies, cantines, redevances d'occupation du service public.
- 8 € de dotation de la communauté de communes.

Ces chiffres sont à comparer avec ceux de l'an dernier (calculs ne prenant pas en compte l'excédent de fonctionnement).

Analyse du budget 2020

Le budget principal 2020 de la commune s'élève à 1 237 767,62 € en section de fonctionnement et de 322 499,95 € en investissement.

Toutes les mesures d'économies antérieures nous ont permis de continuer et d'achever les travaux de voieries (Grand champs et Chemin du Gault).
Malgré la crise sanitaire que nous vivons, nous poursuivons les investissements pour le bien de tous.

Budget d'assainissement

Depuis le 1er janvier 2020 l'assainissement a été transféré à la CCPOL, en accord avec la loi ALUR.

TRAVAUX :

LES ÉCOLES :

L'école du bourg

Des barrières de sécurité demandées par les enseignants ont été posées autour du jeu dans la cour.

De nouveaux paniers de basket achetés par la coopérative de l'école ont été installés près du préau pour permettre aux élèves de jouer pendant les récréations.

Toujours au profit de récréations ludiques, la rénovation et l'aménagement du préau de l'école du bourg évoqués dans le Caneton n° 57 de février 2020, sont en voie d'achèvement. La déco graphique est due à l'artiste **THUE KEN** de l'association « **MULTI FA 7 »**. Il s'agit d'un projet mené par le service scolaire dans lequel Irma CHABNI s'est particulièrement investie avec les enfants de l'école.

Des espaliers, pour un montant de 272.63 € HT, ont été posés dans la salle de motricité.

A la demande des parents d'élèves, l'espace d'attente, à l'entrée de la garderie derrière l'école, a été agrandi afin de permettre aux familles d'attendre les pieds plus au sec ; la pose des dalles a été réalisée en régie par nos agents (réutilisation de dalles d'une pose précédente).

Barrières de sécurité autour du jeu dans la cour

La rénovation et l'aménagement du préau de l'école du bourg

L'école de La Fabrique

Comme chaque année, une salle de classe a été refaite ; cette année c'est la classe de Mme Dousson qui a été rafraîchie.

Agents et élus se sont retrouvés pour poser un nouveau sol et repeindre les murs et les armoires de cette classe (montant HT peinture et dalles : 2 545.52 € HT).

La rénovation et l'aménagement du préau de l'école du bourg

CIMETIÈRE

L'utilisation de produits phytosanitaires tels que le désherbant étant proscrite, les agents continuent à semer de la pelouse à pousse lente et ainsi végétaliser ces lieux.

Des cavurnes ont été installées au nouveau cimetière permettant de compléter l'offre de sépultures.

La fourniture et la pose ont été réalisées par l'entreprise Mérigot pour un montant de 2 818. 33 € HT. La subvention du Département d'un montant de 563.67 €HT vient en déduction.

« Zéro pesticide » dans nos cimetières ! Un défi pour tous

Actuellement, Saint-Brice n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts, y compris dans les cimetières. Cette mesure est effective pour toutes les collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2017 avec l'entrée en vigueur de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Produits phytosanitaires, quels risques ?

Ce sont des pesticides qui déploient des polluants chimiques persistants. Ils ont un impact néfaste sur l'environnement, la biodiversité et la santé de l'Homme.

L'arrêt de ces produits relève d'un réel enjeu de santé publique et de protection de l'environnement.

Alors, quel avenir pour notre cimetière ?

Nos agents de terrain du bourg s'occupent des deux cimetières. Malgré leurs efforts continus la végétation spontanée s'installe rapidement, il est donc nécessaire de repenser l'entretien des cimetières.

Des méthodes alternatives : ensemble, c'est possible !

Nous expérimentons différentes techniques pour proposer des solutions innovantes et durables :

- Le retrait manuel ou mécanique des herbes folles
- L'engazonnement des allées (variété de gazon à pousse lente)

Cependant, la municipalité n'est pas habilitée à intervenir sur les sépultures : leur entretien est à la charge exclusive des familles ou amis des défunts.

Zéro pesticide : des responsabilités partagées

La compréhension et la coopération des visiteurs sont indispensables à l'évolution de ces techniques de désherbage qui changeront le paysage de ces lieux de recueillement.

A présent, les allées enherbées et la présence de végétaux sont le signe d'une gestion éco-responsable des cimetières.

objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

TRAVAUX DE VOIRIES

Les travaux de voiries route de Grand-Champs et chemin du Gaut se sont déroulés pendant l'été.

La société CMCTP a réalisé les travaux de réfection et de goudronnage, route de Grand-Champs pour un montant de 4 048.00 € HT (subvention du Conseil Départemental de 1 640.00 € HT à déduire) et chemin du Gaut pour un montant de 18 465.40 € HT (subvention du Conseil Départemental de 3 840.00 € à déduire).

La Fabrique

Les excès de vitesse récurrents des véhicules au niveau de la traversée de La Fabrique nous ont amenés, en collaboration avec les services techniques de Saint-Junien, à prendre des dispositions afin de sécuriser la zone. Des chicanes provisoires y ont été installées avant une mise en place raisonnée et durable. La vitesse est limitée à 30km/heure. Des mesures et des contrôles de vitesse sont effectués de manière aléatoire. Nous travaillons également à améliorer le respect des priorités aux carrefours en particulier au niveau de la route du Dérot et au respect des interdictions 19 t.

Route du Muguet

Route du Muguet au niveau de l'école

SITE DE CHAMBERY

La réfection de la mezzanine de la salle de Chambéry et le débouchage des drains du stade d'honneur ont été effectués par les agents à la fin de l'été.

Site de Chambéry

TRAVAUX DIVERS

Le logement communal rue du Lavoir est en cours de réhabilitation.
La 1ère partie de cette rénovation consistant en la démolition des planchers et des sanitaires est terminée.

Les conditions sanitaires de cette année 2020 ont retardé bon nombre de travaux prévus.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Imran OUSSENI
20 janvier 2020

Jules LAURENT TEILLET
27 mars 2020

Valentin FREDON
06 avril 2020

François MANDAHINOG
22 juin 2020

Liam VION
23 juillet 2020

Nina NASCIMENTO
24 juillet 2020

Jade TAILLEFER
10 août 2020

Yuna SCATIGNA
08 septembre 2020

Charlize LALAGÜE
10 septembre 2020

Liam JUDE
08 novembre 2020

MARIAGES

Nicole BRUNET
et Franck SERIEX
08 février 2020

DÉCÉS

Camille NOURRY
25 avril 2020

Marie-Thérèse AUDIC
22 juin 2020

Stéphane CHETIF
30 juillet 2020

Marcel THEILLET
23 août 2020

Daniel MARTY
28 août 2020

Honoré CHAPELLE
13 octobre 2020

Odette PIERREFICHE
22 novembre 2020

UNE FORMATION DE SECOURS AU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le 19 et 20 octobre 2020, une partie du personnel communal a participé à une formation SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) à la salle des fêtes de Saint Brice bourg organisée par le CDG 87.
Cette formation visait à apprendre les gestes de secours, mais aussi les bons réflexes pour éviter les accidents du travail.
Le personnel formé pourra ainsi intervenir rapidement en cas d'accident, en évitant un suraccident pour lui et pour les autres, en maintenant en vie une victime sans aggraver son état et jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés, en moins de 3 minutes et sans matériel.
L'objectif étant de former un maximum d'agents, en particulier ceux qui sont le plus exposés aux risques professionnels, tels que les agents des services techniques ou les agents exerçant dans des services accueillants les enfants et le public.

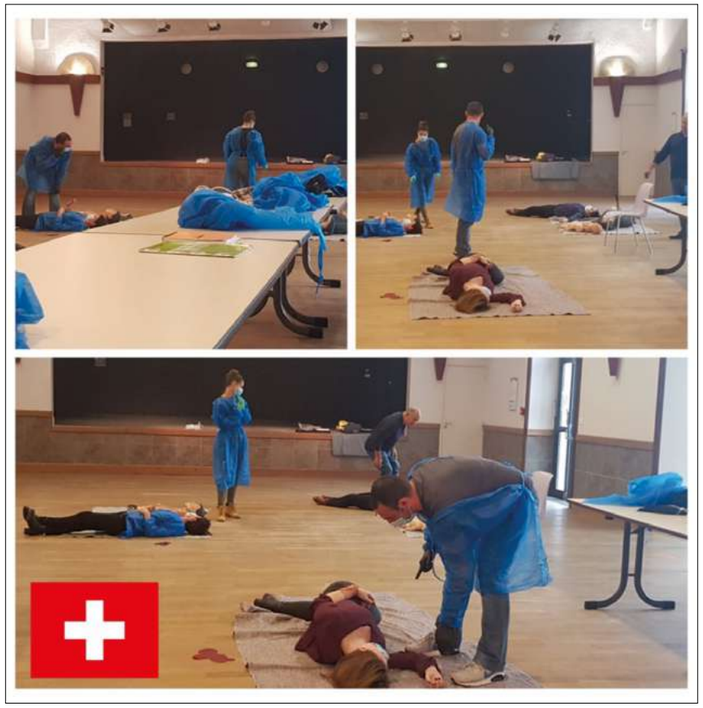

LA VIE DES ECOLES DE LA COMMUNE

Retour sur la fin de l'année scolaire 2019-2020

Le 2ème trimestre s'est arrêté brutalement le 14 mars pour les raisons sanitaires que chacun connait.
Pendant cette période si particulière, les enfants des écoles ont pu compter sur l'équipe pédagogique qui, dès le début du confinement a mis en place des cours et apprentissages en ligne via internet pour garder le contact et assurer la continuité des programmes prévus.
Que l'ensemble des enseignants en soit ici remercié.

Le 11 mai sonne la 1ère partie du « déconfinement ».
En accord avec les enseignants et les parents d'élèves, l'équipe municipale décide de ne pas ouvrir les écoles compte tenu des obligations et instructions sanitaires lourdes à mettre en place (protocole de 63 pages).

L'ouverture de l'école se fait le 4 juin pour les familles volontaires,
Le 22 juin, et sur ordre des autorités, nos enfants ont tous repris le chemin de l'école presque normalement en respectant les gestes barrières, la distanciation sociale et les directives sanitaires exigés par les différents protocoles. Cette période de 2 semaines avant les vacances estivales a permis aux enfants de retrouver leurs professeurs et de renouer avec leurs copains.
Ces quinze jours nous ont aussi permis de quantifier les besoins en personnel et en matériel (pour le nettoyage, la désinfection et l'aménagement des locaux ...) et ainsi préparer la rentrée plus sereinement.

Le 1er septembre, la rentrée s'est déroulée sans nuage, chacun retrouvant ses marques et ses habitudes. Seule différence à l'école du bourg, le brassage entre classes a été limité aussi bien au réfectoire que dans la cour de récréation. A La Fabrique la présence de nombreuses fratries et la configuration de l'école ne nous permettent pas d'éviter les interactions entre les 2 classes.
Au retour des vacances de la Toussaint, le 02 novembre, on a vu apparaitre des masques sur les visages des enfants âgés de + de 6 ans (une des conséquences du 2ème confinement).

Effectifs - Année 2020/2021

ECOLE DU BOURG

109 élèves ont fait leur rentrée et les classes sont composées comme suit :

- PS Mme Doublet 23 élèves
- MS GS : Mme Dalmay Rougier et Mme Tintignac (Directrice)
16 élèves en moyenne section et 9 en grande section
- GS CP : Ludovic Lepresle et Charline Dumet : 9 élèves en grande sectiobn et 15 en CP
- CP CE1 : Mme Astier. 11 élèves en CP et 13 en CE1
Décharge de direction pour Mme Tintignac : lundi.

ECOLE DE LA FABRIQUE

43 élèves ont fait leur rentrée cette année et les 2 classes sont composées comme suit :

- Mme Dousson : 25 élèves : 3 en petite section, 10 en moyenne section, 7 en grande section, 5 en CP
- Mme Champigny (Directrice) : 18 élèves : 6 en CE1, 6 en CE2 et 6 en CM2

Nos écoliers ont pu se régaler d'un repas et d'un gouter de Noël à l'occasion desquels ont été distribués les chocolats emballés par les lutins du Conseil Municipal.

Halloween s'invite à l'école

La salle est prête pour accueillir les enfants pour le grand jeu d'automne : balai, sorcière, fantômes, araignées géantes, décos réalisées par tous les enfants.

Ce sont des jeux, des histoires, dont un concours de la plus belle grimace qui ont permis de trouver à l'aide d'indices le trésor des sorcières !!!!Bouuuuhhhh !!!

Bravo à tous nos aventuriers qui ont réussi à déjouer les pièges et les énigmes pour parvenir jusqu'au trésor : une marmite remplie de bonbons et autres sucreries bien méritées.

URBANISME

RAPPEL :
Avant tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction, avant toute modification de la surface de plancher ou avant toute construction ou extension, une déclaration ou demande d'autorisation doit être faite auprès de la mairie.

LES FORMULAIRES :

- Déclaration préalable permet de déclarer :

- des aménagements ou constructions non soumis à permis de construire : abri de jardin jusqu'à 20m², extension jusqu'à 40 m²
- des travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur (ravalement de façade, modification et création d'ouvertures, etc.)
- une division foncière non soumis au permis d'aménager.

- Demande de permis de construire pour une maison individuelle : pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages, ...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante ne pouvant être traité par une déclaration préalable.

- Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire (comprenant le cas échéant des démolitions) peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagement.

Les formulaires peuvent être retirés en mairie ou sur le site

www.service-public.fr/formulaires/

Pour connaître le formulaire le plus adapté à votre situation, merci de vous adresser au service Urbanisme de la commune.

LE DÉPÔT DE LA DEMANDE OU DE LA DÉCLARATION :

La demande d'autorisation ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

Les délais :
- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle ;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

Si votre projet nécessite une modification du délai d'instruction, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Si certains travaux et aménagements ne sont soumis **à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme**, ils doivent cependant respecter les règles locales d'urbanisme (se renseigner auprès de la mairie).

En fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet, vous devez établir votre demande ou votre déclaration sur le formulaire correspondant.
Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande sur le même formulaire.

IMPORTANT : Dans le périmètre de l'église, tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent être déclarés.

Responsable du service Urbanisme :
Anne COMTE

Sur rendez-vous :
lundi, mardi matin et jeudi matin
Tél. : 05 55 02 61 01
Mail : anne.comte@stbrice87.fr

FDGDON HAUTE-VIENNE DEVIENT FREDON HAUTE-VIENNE

Votre collectivité adhère à FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire, FREDON Nouvelle Aquitaine, reconnu par l'état pour la mise en place et le suivi des plans de lutte.
Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes pouvant engendrer des nuisances.
Elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et l'accompagnement technique et administratif.
Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :
- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages, pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux).
- Vente de matériel de piégeage et d'EPI (Equipement de protection individuel).

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute Vienne dans la commune.

Concernant la régulation des populations de ragondins, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.

TOUS MASQUÉS

Afin de lutter contre la pandémie, la commune a investi pour acquérir des masques réutilisables lavables. La distribution, gratuite, a été effectuée par les élus au domicile des habitants.

En cas d'absence un petit mot était glissé dans les boîtes aux lettres demandant de contacter la mairie.

Une deuxième distribution a eu lieu en même temps que la remise des sacs poubelles.

Un grand merci aux couturières de la commune qui ont aussi fourni des masques supplémentaires et ont ainsi œuvré pour le bien de tous.

MASQUES : BONS REFLEXES

L'état appelle à la responsabilité individuelle et collective pour éviter la pollution liée aux masques de protection jetés après leur usage.

«Il faut bien avoir conscience que la mer commence sur nos trottoirs, qu'ils soient de Vannes, Avignon ou Paris, car tout déchet jeté par terre y finit souvent sa course. On ne peut pas léguer aux dix, vingt prochaines générations la pollution de ces masques qui vont mettre plusieurs siècles à se dégrader.

Les masques, gants et mouchoirs usagés sont des déchets potentiellement infectés.

Lorsque vous êtes chez vous, ils doivent être regroupés dans un sac fermé après usage, et vous devez attendre 24 heures avant de le jeter dans une poubelle pour tout-venant.

Jamais dans un bac de déchets à recycler, pour protéger les employés des centres de tri. »

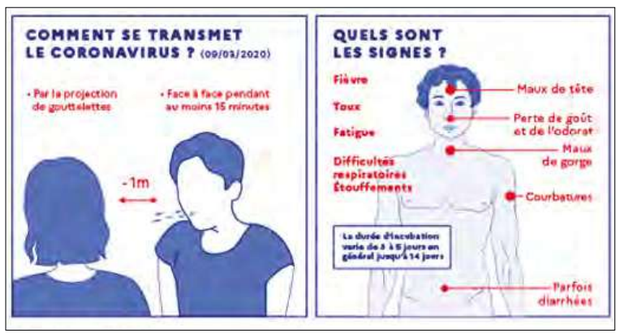

RecycleTRecycleZ

Eco-points - tri sélectif : collecte en apport volontaire

Tri du verre, du papier et des emballages en éco-points

En Haute-Vienne, depuis le 1er juillet, **beaucoup plus de déchets se trient!**
Le conteneur de tri jaune **accueille** : tous les emballages plastiques **et métalliques.**
En plus des bouteilles et flacons plastiques, **toutes les barquettes en plastiques, les pots et toutes les boîtes en plastiques, les sacs, sachets et films plastiques, mais aussi tous les petits emballages métalliques : capsules de café, emballages vides de médicaments, bouchons métalliques...** qui pourront se trier.
Tous ces emballages sont à déposer dans les **conteneurs jaunes** des éco-points implantés sur le territoire du SYDED

RAPPEL
Distribution annuelle de sacs poubelle
Le quota annuel de sacs poubelle distribué est calculé en fonction du nombre de personnes résidant au foyer et du nombre de collectes hebdomadaires. La distribution a lieu durant le 1er semestre chaque année (dates de distributions indiquées sur la facture du 1er semestre et dans la presse). Les sacs distribués sont de couleur rouge. Les sacs noirs opaques, non conformes, ne peuvent plus être utilisés et ne sont plus collectés par les équipes du service ordures ménagères.

Les bons gestes :
- Ne pas laver les emballages, ils doivent juste être vides de tout contenu
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
- Déposer les emballages en vrac ou éventuellement en sac
- Les opercules de yaourt, de barquette ou de viande peuvent être triés (comme les films plastiques)
- Les papiers kraft sont à mettre dans le conteneur bleu dédié au papier
- Ne pas compacter les bouteilles, flacons et briques pour un tri plus efficace
- Toutes les consignes sont à retrouver le site du Syded www.syded87.org ou sur www.consignesdetri.fr

Les textiles usagés: I
Ils sont collectés à la déchèterie ou dans des éco-points
Les vêtements et chaussures usagés, le linge de maison (draps, torchons...) et la maroquinerie (sacs et ceintures en cuir) peuvent être recyclés.. Des éco-points textiles sont installés sur le territoire de la CC POL, dont 1 à Saint-Brice parking de la mairie, 4 à Saint-Junien,, sur les parkings de l' Hyper U, du centre commercial Leclerc, de la Caisse d'Epargne et dans le quartier de Glane Les textiles et la maroquinerie doivent être déposés dans des sacs fermés, les chaussures attachées par paire.

Si l'éco-point est plein, les usagers ont la possibilité de se rendre vers l'un des nombreux autres points de collecte ou revenir. Ils peuvent néanmoins signaler un point de récolte saturé afin de faire avancer la collecte du dit point (SYDED 05 55 12 12 87). **Tout dépôt de déchets, d'encombrants ou autre en dehors des bacs de tri est interdit et verbalisable !**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants ménagers sur le territoire de la CCPOL se fait une fois par mois **uniquement sur inscription** une semaine avant la date de passage (formulaire disponible à l'accueil de la mairie de Saint-Brice ou du service des ordures ménagères de la communauté de communes).
Seuls les déchets inscrits sur le bulletin d'inscription et faisant partie des déchets acceptés seront collectés :literie(sommier, matelas), gros électroménager (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, chauffe-eau...), meubles (buffets, canapés, tables, armoires...).
Ces encombrants devront être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

DECHETS VERTS

Ouverte aux particuliers sur présentation du badge nominatif délivré par les services situés 5, quai des Mégisseries à Saint-Junien.
Nombre de passages à 10 par an et par foyer et dans la limite totale de 10m³.
Des aides spécifiques sont proposées pour développer la pratique du compostage domestique ou partagé. Vente de composteurs, aide financière pour l'acquisition ou la location d'un broyeur. Pour tout renseignement, contactez le SYDED au 05 55 12 12 87 ou la communauté de communes Porte Océane du Limousin au 05 55 71 78 78.

Le saviez-vous? Quelques exemples de recyclage:

30 briques de lait = 5 rouleaux de papier toilette

15 bouteilles de plastique =1 tee-shirt

2 magazines = 100 feuilles de papier

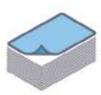

470 canettes = 1 vélo

Contact
Déchèterie de Saint-Junien
Zone industrielle du pavillon
Rue Thomas Edison
87200 Saint-Junien
Renseignements
www.syded87.org
au 05 55 12 12 87
HORAIRES D'OUVERTURE :
du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
sauf les jours fériés.

La déchèterie est ouverte aux particuliers et professionnels.
Pour y accéder, les administrés doivent présenter le badge « **Recypart** » nominatif délivré par le SYDED (délai d'obtention d'1 mois, rallongé s'il manque des justificatifs). Une copie de cette demande permet d'accéder en déchetterie jusqu'à réception du badge.
Cet accès est compris dans le montant de la redevance pour les particuliers.
En cas de vol, un dépôt de plainte permet d'éviter les frais d'un renouvellement.
Ce badge peut être utilisé dans toutes les déchèteries de la Hte-Vienne gérées par le SYDED (sauf agglo de Limoges).

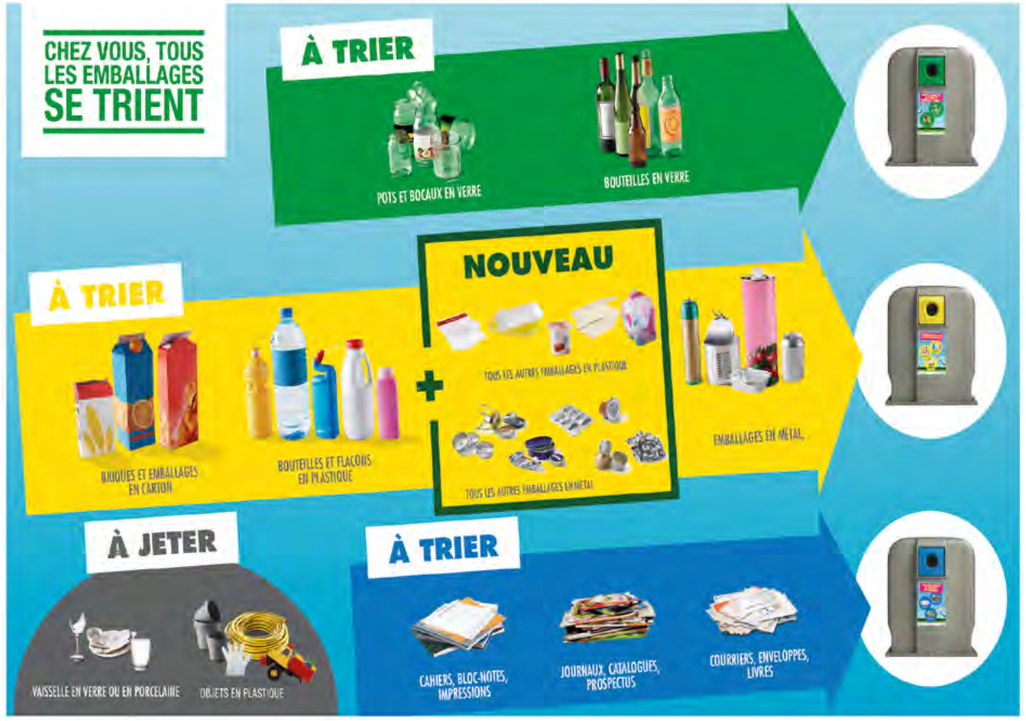

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org

À jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri

SYDED HAUTE VIENNE tous ecocitoyens !

CITEO

JE M'INSCRIS

POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte : .....(cf calendrier de collecte au verso)

Nom : ..... Prénom :
.....

Adresse : .....

Téléphone (obligatoire) : .....

Liste précise des encombrants à collecter : .....

.....

.....

Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au 05 55 71 78 78 ou à envoyer à service-dechets@pol-cdc.fr, minimun 7 jours avant la date prévue de la collecte.
Seuls les déchets inscrits et faisant partis des déchets acceptés seront collectés.
Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

· Literie : sommier, matelas

· Le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...

· meubles : buffet, canapé, tables, armoires, ...

· chauffe-eau

· etc...

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE

· déchets ci-dessus

· déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...

· déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et Placoplatre, rail/barre/tuyau métalliques ou plastiques, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC, baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet), ...

· bois de chauffage ou de charpente

· déchets verts

· déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre

· déchets ménagers de petites tailles : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...) équipement informatique, ampoule/néon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cageot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage ...

DÉCHETS REFUSÉS

· déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)

· déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante ...

AGENDA 21 Porte Océane du Limousin

Pour plus d'informations :
www.porteoceane-dulimousin.fr ou service-dechets@pol-cdc.fr

POL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Vous devrez vous munir de votre badge
du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Déchetterie fermée les dimanches et jours fériés.

RECTIFICATION DU RÔLE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Toute nouvelle situation familiale doit être signalée à la mairie, afin de procéder à la rectification du rôle des ordures ménagères.

Un justificatif de la modification doit être fourni.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2019

Circuit N° 1 LUNDI	Circuit N° 3 MARDI	Circuit N° 4 JEUDI	Circuit N° 5 JEUDI	Circuit N° 6/7 MERCREDI
Lavaud Le Rochelot le Pont-à la planche	Site de Chambéry ; La Basse-Malaise, l'Allée du Pacage Route de l'Age L'Age Le Puy de Mallet Route de St-Brice Route de Florensac Champas. Le Bourg : toute l'agglomération sortie bourg RD 32 direction St-Junien Route du Moulin de l'Hôpital (jusqu'au 11 et 20)	Les Goupillères La Borderie Chambéry Boussignac Bosménard Bessillac La Ribière du Bouchet Le Bouchet Le Château de La Vigne	Les Bordes La Gaudine La Fabrique Bourreblanche Route du Lochon	Route de Beaulieu Chabourde Route de Chantegros route de Grandchamp Route des Séguines Le Grand Peisse

IMPORTANT : Les jours de collecte pourront être modifiés en raison des jours fériés

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2019

L'inscription est obligatoire (formulaire à compléter) soit en mairie, soit au service déchets au 05 55 71 78 78 ou à envoyer à service-dechets@pol-cdc.fr, **minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.**

Seuls les déchets inscrits et faisant partie des déchets acceptés seront collectés.

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

MOIS ET JOURS DE COLLECYE POUR TOUS LES CIRCUITS(BOURG ET VILLAGES)

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
19	16	16	27	18	15

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
20	17	21	19	23	21

Pour tous renseignements concernant le ramassage des ordures ménagères ou la collecte des emcombrants, merci de contacter le secrétariat de mairie au 05 55 02 18 13, ou directement le service déchets de la POL au 05 55 71 78 78.

RETRAIT DES ÉCO-POINTS AU VILLAGE DU PUY DE MALLET

Le SYDED a enlevé les éco-points au Puy de Mallet au mois de septembre 2020 pour des raisons liées à la sécurité et les nombreuses gênes occasionnées.

La municipalité travaille à trouver une solution pour disposer ces containers dans un autre secteur. Toutefois, en attendant de trouver un lieu plus adapté, suffisamment éloigné des habitations et pouvant convenir à chacun, ces éco-points ont été placés en renfort en face de l'ancien stade, sur le parking de la mairie et au village de La Fabrique.

SYDED

Saint-Brice-sur-Vienne est la première commune de Haute-Vienne à s'être engagée auprès du SYDED dans l'opération « Ma commune zéro biodéchet » le 2 décembre 2019. Elle se clôturera lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) en juin 2021.

Deux approches guident l'accompagnement du SYDED auprès de la commune et ses habitants :

• La prévention : Ne pas produire de biodéchets est la priorité !

Pour cela, il s'agit notamment de :

-Lutter contre le gaspillage alimentaire,

-Privilégier des essences à croissance lente et local pour la plantation de haie afin de favoriser la biodiversité,

-Mulcher ses tontes en les laissant sur place pour fertiliser les sols.

• Une gestion vertueuse : Ce que nous considérons à tort comme des déchets sont en réalité un véritable « or vert » !

-Composter ses déchets de préparation, ses restes alimentaires et ses végétaux issus du jardin,

-Broyer ses tailles pour un paillage de qualité,

-Valoriser ses tailles en réalisant une haie sèche qui favorise la biodiversité en constituant des habitats pour la faune.

QUELLES ACTIONS SONT DÉJÀ ENGAGÉES ?

La commune a déjà engagé de nombreuses actions et assure déjà une gestion autonome et locale de ses déchets verts.

- Les tailles sont pour partie broyées afin de pailler les massifs de la commune et pour une autre partie valorisées dans une haie sèche sur le site de Chambéry.

- Le SYDED a installé des points de compostage dans les deux écoles de la commune. En parallèle, un diagnostic sur le gaspillage alimentaire a été réalisé dans les deux cantines et les enfants ont été sensibilisés à cette thématique.

QUELLES ACTIONS SONT À VENIR ?

- Le SYDED va proposer différentes sessions de formations au compostage. Au terme de ces formations, un composteur 360 litres en plastique recyclé sera offert aux participants qui le souhaitent. Cette gratuité est valable pour les 100 premiers foyers ayant participés à une formation.
Les sessions auront lieu les samedi 13 mars et 22 mai sur le site de Chambéry. Pour participer, inscription obligatoire auprès du SYDED.

- Une session de broyage sur placette à destination du grand public aura également lieu le 13 mars sur le site de Chambéry. Les usagers doivent prendre rendez-vous pour venir faire broyer leurs branchages et bénéficier du broyat obtenu.

- Le SYDED proposera une aide à l'arrachage de haie à croissance rapide (thuyas et lauriers) et à la plantation d'essences locales à croissance lente (liste éligible à consulter auprès du SYDED).

Une participation forfaitaire de 100 euros sera versée aux 10 premiers foyers ayant déposé le dossier de demande de subvention auprès du SYDED. Les dossiers seront transmis sur demande.

- Le SYDED rencontrera les professionnels de la commune pour leur proposer un accompagnement personnalisé sur la gestion vertueuse de leurs biodéchets.

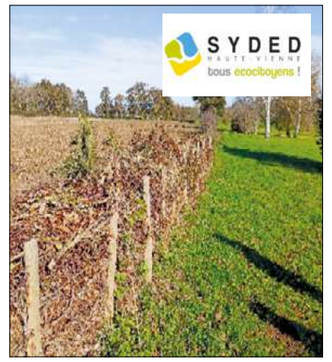

- Une enquête sera réalisée par un agent du SYDED sur les pratiques des usagers sur la gestion des biodéchets. Cette enquête sera disponible en format papier chez certains commerçants de la commune courant janvier. Vous pouvez dès maintenant y participer en ligne sur le site internet du SYDED87

www.syded87.org dans la rubrique actualité ou en tapant directement l'adresse suivante :
www.syded87.org/actualites

Les résultats de cette enquête permettront de définir les actions à menées en 2021 et d'identifier des points de compostage partagés installés sur le domaine public.

Ne sont éligibles à la gratuité et aux aides financières que les habitants de Saint-Brice-sur-Vienne justifiant d'une résidence principale sur la commune !

Les inscriptions et les demandes de dossiers de subventions sont à réalisées auprès du SYDED au 05.55.12.62.32

(En fonction de la situation sanitaire, la date du 13 mars pourrait être reportée au samedi 17 avril)

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le SYDED au 05.55.12.62.32

ou par courriel à contact@syded87.org

ou les services de la mairie au 05.55.02.18.13

CCAS

REPAS DES AINES :

Lors du CCAS du mois d'octobre dernier, en raison de la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas organiser notre traditionnel repas des aînés.

Chacun a regretté de ne pouvoir partager ce moment convivial, les règles de distanciation nous imposant la plus grande prudence pour la sécurité de tous.

Mais pour faire perdurer la tradition, les élus se sont mobilisés pour assurer la distribution à chaque ainé de la commune d'un colis gourmand offert par le CCAS.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SEJOURS :

La commune alloue une aide aux familles :
1./ 3.70 euros par jour et par enfant domicilié sur la commune pour frais de participation aux colonies de vacances et centres aérés dans la limite de 21 jours par an.

2./ 35.00 euros par enfant domicilié sur la commune pour frais de participation à tout voyage, séjour linguistique, classe de découverte organisés par les lycées et collèges dans la limite d'un séjour par an.
Nous rappelons que le CCAS a pour vocation d'apporter une aide ponctuelle aux administrés dans la difficulté.

CONFINEMENT

Lors du deuxième confinement, comme lors du premier, les élus ont réalisé une veille auprès des aînés pour proposer de l'aide à ceux et celles qui le nécessitaient en s'assurant de leur maintien en bonne santé, en les aidant pour les courses de première nécessité ou en maintenant un lien social avec les personnes fragiles et isolées et ils continueront à le faire en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Tous les deux ans, la municipalité organise un forum des Associations. Cette année, après beaucoup d'hésitations dues à la crise sanitaire en cours, les associations en accord avec la municipalité ont décidé de maintenir cette journée.
Le 19 septembre sur le site de Chambéry presque toutes ont répondu présentes pour participer à cette journée et présenter leurs activités. Des animations ont été organisées tout au long de la journée malgré une météo perturbée. L'association MUST COUNTRY, les RADIO AMATEURS, l'association de pêche la POPULAIRE et la chorale LA CROCHE CHŒUR nous ont montré tous leurs talents.
Même si les visiteurs ne se sont pas déplacés en nombre, les associations ont eu à cœur d'organiser une animation et de tenir un stand de présentation de leurs activités.

Le hasard du calendrier a même permis aux jeunes de l'école de foot du Val de Vienne de jouer un match amical sur le stade et malheureusement sous la pluie.
Rendez-vous est déjà fixé en 2022 pour permettre à chacun de nos clubs de promouvoir leurs activités et ainsi participer à l'animation et à la vie de notre commune.

ASSOCIATIONS PRÉSENTES :

- L'AGV
- L'amicale des retraités
- Club radioamateur scientifique de la Haute-Vienne
- Le Comité d'Animation Saint-Briçois
- Le Football Club de Saint-Brice
- Gazettes et Porcelaines
- Must Country
- Question pour un champion
- Ecole de foot du Val de Vienne
- Société de pêche La Populaire
- Yoga l'Arbre de Vie
- La Croche Chœur

COMITÉ D'ANIMATION SAINT-BRIÇOIS

Autrefois appelé «Inter Association», le Comité d'Animation Saint-Briçois a conservé sa vocation première :
Être au service des associations de Saint-Brice sur Vienne.

Il a deux missions principales :

- Une fois par an, le premier samedi d'Août, il organise, avec les associations Saint-Briçoises, la fête annuelle de la commune sur le site de Chambéry. Elle commence tôt le matin avec un vide-greniers, se poursuit en soirée par un marché festif qui rassemble plusieurs centaines de personnes, en présence de nombreux producteurs locaux pour finir en apothéose avec le superbe feu d'artifice offert par la municipalité.

- Tout au long de l'année, il met à disposition gratuitement du matériel pour les associations Saint-Briçoises : Barnum, planchas, friteuses, tables, cafetières, ... tout ce qu'il faut pour alimenter le côté festif de nos manifestations.

A ce titre, nous voudrions adresser un message de sympathie au Cochonnet Saint-Brice – Saint-Martin et à son Président Olivier Vincent. Malheureusement, cette association s'est arrêtée et c'est bien triste. Avec son association, Olivier a décidé de faire don de son matériel de sonorisation au Comité d'Animation, afin qu'il soit disponible pour toutes les associations de la commune. Un grand merci à lui pour ce geste. Et surtout bravo pour son engagement associatif depuis de si nombreuses années et en particulier au sein de l'inter association dont il fut le Président.

En 2020, nous n'avons malheureusement pas pu organiser notre fête début août. Et c'est bien dommage ...

Curieuse coïncidence, cette fête a lieu dans la période de célébration du 4 aout 1789 : cette nuit-là, de 7 heures du soir à 2 heures du matin, l'assemblée constituante a voté l'abolition des privilèges ...
Au-delà de toute interprétation politique, qui reste propre à chacun, n'est-ce pas là un joli symbole pour tous les bénévoles qui donnent de l'énergie, du temps et de la passion pour faire vivre les associations sur notre territoire ?

Sans ces bénévoles, sans le soutien du conseil municipal et de l'ensemble des employés municipaux, cette fête n'existerait pas. Il a fallu une pandémie pour nous en priver. Nous espérons que nous saurons nous en prémunir pour l'organiser encore plus flamboyante en 2021.

Si vous souhaitez bénéficier de prêt de matériel pour votre association, envoyez un mail à contact.casb@gmail.com

ou appelez le 06 14 64 82 01

Pascal PAULAT,
Président du Comité d'Animation Saint-Briçois

ASSOCIATION « AMICALE DES RETRAITÉS »

L'Amicale des retraités a terminé 2019 dans la gaieté par un goûter et une animation très appréciés.
Pour l'Assemblée Générale nous étions heureux de compter parmi nous 6 adhérents de plus qui ont vite partagé les joies du tarot.
Il avait été mis en place un petit de groupe de marcheurs qui continuera le mercredi.

Pour retrouver nos adhérents et sortir un peu la tête de l'eau, vu la période que nous traversons, nous proposons une rencontre tous les mardis afin de faire de petits groupes (belote, tarot, scrabble) de manière à pouvoir mettre en place le protocole obligatoire.

Si vous désirez vous joindre à nous :
tél : 06 30 54 88 35 ou 05 55 50 10 87 (secrétaire)

ÉCOLE DE FOOTBALL DU VAL DE VIENNE

L'école de football du Val de Vienne
L'école de football du val de vienne est une école conviviale où le football est à l'honneur. L'Ecole de Foot du Val de Vienne a été créée le 17 mai 2002, pour une parution au Journal Officiel du 15 Juin 2002, ayant pour objet de promouvoir la pratique et le développement du football. Le club du Val de Vienne est l'association des clubs de 6 communes :
- Chaillac Sur Vienne
- Oradour sur Glane
- Saillat Sur Vienne
- Saint Brice Sur Vienne
- Saint Martin de Jussac
- Saint Victurnien

Pour la saison 2020/2021, l'école comprend :
- U14-U17F (2004 à 2007) (équipe féminine) => Entrainement les mercredis de 17h30 à 19h00 à Saint Brice sur Vienne Contact 06.80.03.63.32
- U6 U7 => Entrainement les mercredis de 17h00 à 18h00 à Oradour sur Glane 07.61.43.98.05
- U8 U9=> Entrainement les mercredis de 17h00 à 18h00 à Oradour sur Glane 06.19.74.38.35
- U10 U11 => Entrainement les mercredis de 18h00 à 19h15à Saint Victurnien 06.29.24.27.29 ou 06.88.17.05.08
- U12 U13 (entente U.S. Veyrac) => Entrainement les mercredis de 18h00 à 19h30 à Veyrac 06.74.92.92.49
- U14 U15 (entente U.S. Veyrac) => Entrainement les mercredis et vendredis de 18h00 à 19h30 à Oradour Sur glane 07.61.43.98.05
- U16 U17 => Entrainement les mercredis et vendredis de 18h00 à 19h30 à Chaillac Sur Vienne 06.37.61.87.10 ou 06.61.88.14.42

Ce qui représente un effectif d'une centaine de joueurs et joueuses ainsi que de 24 dirigeants.
Notre bureau se compose comme suit :

Président : *Bruno CAILLETON,*
Secrétaire : *Jacques BOUTINAUD,*
Secrétaire adjointe :
Gaëlle MOREAU,
Trésorier : *Frédéric TALABOT,*
Trésorier adjoint : *David BELIER,*
Com : *Stéphanie ROBARD,*
Matériel : *Mary BERNARD,*
Technique : *Benoit CAILLE,*
Manifestations :
Laurent JABELY/ David BELIER,
Licence : *Philippe BERNARD.*

Bien que cette saison s'annonce compliquée avec la crise sanitaire que nous connaissons, toute l'équipe de dirigeants est prête à accueillir vos enfants, **vous pouvez prendre des renseignements auprès de notre président Mr Cailleton au 07.61.43.98.05.**

Un cadre, une ambiance, des équipements donc n'hésitez plus à venir nous rejoindre !

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Après une saison 2019-2020 marquée par une interruption des cours mi-mars 2020 en raison du confinement lié au Covid19, les cours de gymnastique volontaire ont repris le lundi 7 septembre dernier.
Malheureusement la Covid19 est toujours bien présent et nous avons dû nous organiser pour poursuivre nos activités dans des conditions optimales de sécurité.
Pour ce faire nous avons rédigé un protocole de fonctionnement des cours pour la saison 2020-2021.
Ce document réglemente le fonctionnement des cours en application des consignes sanitaires Covid19 tant nationales que celles reprises dans le protocole de la Fédération de Gymnastique Volontaire.
Ce protocole a été validé par le Codep, les animateurs et M^me^ le Maire.
Sur ces bases les animateurs ont adapté leurs cours au contexte sanitaire. 3 sessions avec des activités et un rythme différent sont toujours proposées à raison d'une heure par semaine chacune.

Benoît propose un cours « séniors », les lundis de 16h à 17h, basé sur le renforcement musculaire, la coordination, l'équilibre. Ce cours est plus particulièrement adapté pour les personnes souhaitant poursuivre voire reprendre une activité sportive.

Sandrine propose un cours adulte ou gyms pluriel les lundis de 19h30 à 20h30. Ce cours dynamique et rythmé comprend notamment de l'initiation à la zumba, au pound, au tabata, du cardio, du stretching, du pilates...
Pascale propose un cours les jeudis de 19h30 à 20h30. Ce cours est notamment basé sur le renforcement musculaire en pilates, stretching, relaxation...

Une activité physique régulière est un atout pour vieillir en forme !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, 2 séances « découverte » sans obligation d'adhésion vous sont proposées.
Toutes les séances se déroulent dans la salle des fêtes, place de la mairie.
Prix de la licence pour la saison 2020-2021 :
séniors 73 €, adultes 88 €.
Renseignements :
07 77 83 62 83 - 06 30 99 96 86

N'ayant pu organiser son traditionnel vide-greniers en 2020, l'Association a d'ores et déjà programmé celui de l'année prochaine au dimanche 21 mars 2021.

ASSOCIATION DE DANSE COUNTRY

L'association de danse country de Saint-Brice à repris son activité depuis le 08 septembre 2020.
Comme tous les deux ans, elle a participé au Forum des Associations qui a eu lieu le 19 septembre sur le site de Chambéry.
Pour ceux qui n'ont pas pu y aller, vous pourrez venir nous rencontrer à la salle de Chambéry les mardis ou les mercredis soirs.

Pour cette nouvelle saison, une nouvelle équipe et du nouveau dans l'organisation des soirées.
Les mardis :
- De 19 H 30 à 20 H : pour les enfants ou les personnes n'ayant aucune expérience, ce créneau permet de découvrir les pas, la musique, le lexique des pas, les chorégraphies...
- Pour les personnes ayant une petite expérience, elles seront accueillies de 20 H à 21 H.
- Pour les personnes de niveau novice ou intermédiaire la soirée se déroulera de 21 H à 22H

Les mercredis font « peaux neuves »
- De 20 H à 21 H : les personnes ayant une expérience de plusieurs années pourront découvrir des danses de niveau intermédiaire à « avancée ».
- De 21 H à 22 H : Ce créneau sera consacré au « style catalan ». Cela regroupera tous les niveaux.

La situation sanitaire imposant quelques contraintes, nous devons respecter un protocole. Dans tous les cas, nous ferons de notre mieux pour vous accueillir

Vous pourrez retrouver ces renseignements sur le site internet de Must Country.

Un nouveau logo pour l'association.
Brodé sur une chemise ou simplement sous forme d'écusson, nous espérons pouvoir le proposer aux adhérents dès la rentrée.

ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ALLIANCE HALIEUTIQUE DE SAINT-JUNIEN

Depuis des décennies, c'est l'une des spécificités de Saint-Junien : deux AAPPMA cohabitent sur le territoire.
Les deux AAPPMA de Saint-Junien se sont regroupées en une seule entité depuis le 11 octobre dernier, devenant en théorie la plus grande AAPPMA du département.

L'idée de fusionner avec La Gaule a été évoquée au sein du conseil d'administration et la majorité l'emporte « Nous partageons le même bassin, les mêmes objectifs, explique Maurice Rouffanche, Président de La Populaire. Le fait de fusionner nous permettra d'être plus puissants et d'avoir plus de bénévoles ... »

Avec cette fusion, la nouvelle AAPPMA, première association de Saint-Junien, pourrait devenir la plus grosse AAPPMA de la Haute-Vienne. L'ALLIANCE HALIEUTIQUE DE SAINT-JUNIEN est née.
L'histoire des deux AAPPMA saint-juniaudes ne sera pas oubliée. Un

nouveau chapitre s'ouvre sur un bel avenir.

Nouveau conseil d'administration :

- Jean Christophe BOIREAU, Président
- Maurice ROUFFANCHE, Vice-Président
- Laurent QUICHAUD, Vice-Président
- Michel DE LA BROCHERIE, Vice-Président
- Marc DRUTEL, Trésorier
- Franck BRISSAUD, Trésorier Adjoint
- Guillaume ROUFFANCHE, Secrétaire
- Aurélien PASCAUD, Secrétaire Adjoint
- Pascal CHARBONNIAUD, membre actif
- Eric DESBORDES, membre actif
- Alain DUCHAZEAUBENEIX, membre actif
- Philippe GROS, membre actif
- Rémy SOURY, membre actif

CONTACT
alliancehalieutiquesaintjunien@gmail.com
16 Bis avenue Gustave Flaubert 87200 Saint-Junien
Tél : 06 86 91 59 23

ASSOCIATION « YOGA L'ARBRE DE VIE »

L'association « Yoga L'arbre de Vie »
propose des séances de Hatha Yoga qui s'adressent à tous, guidée par Catherine ANGLADE, Professeur de yoga diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga.
Le yoga est un travail sur l'énergie et sur le corps qui nous amène dans un premier temps à un bien-être physique et à une détente psychique. Les séances sont construites sur l'enchaînement de postures ou asanas jusqu'à la relaxation finale. La suspension du souffle au cœur de la posture et le relâchement entre chaque posture nous conduisent naturellement vers le lâcher prise Cette pratique nous permet de prendre conscience de notre corps dans sa globalité et favorise la circulation de l'énergie en dénouant toutes les tensions. L'attention portée sur la respiration apaise le mental. Le yoga permet une meilleure gestion du stress et nous aide à retrouver équilibre, stabilité intérieure en développant notre qualité de présence à la vie ici et maintenant.

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

- BRIGUEUIL Salle des Associations
Jeudi de 12 h 15 à 13 h 30

- CIEUX Salle des Fêtes
Lundi de 19 h à 20 h 15
Mercredi de 10 h 30 à 11 h 45

- ETAGNAC Salle des Fêtes
Jeudi de 19 h 30 à 20 h 45

- LA FABRIQUE Salle des Fêtes (à côté de l'école)
Mercredi de 19 h 30 à 20 h 45

1ER Cours d'essai gratuit

CONTACT

Catherine ANGLADE :
06.33.55.67.67
cathyanglade@yahoo.com

YOGA L'ARBRE DE VIE
2, Route de Montrollet 16420 BRIGUEUIL

Association régie par la loi du 16 juillet 1901 déclarée en préfecture de Charente n° w163001414

ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AGRÉÉE DE ST BRICE/VIENNE

Les 9 membres du conseil d'administration de l'ACCA de St Brice qui a été fraîchement élu le 19/07/2020 par l'assemblée générale. Il est composé, en commençant par la droite : J.J Descubes (secrétaire), Matthieu Grandveau (agriculteur), Pierrick Gouteron (agriculteur), Hubert Lippens (agriculteur), Christophe Renaud (président), Serge Boulesteix (chasseur), Serge Perrier (Chasseur), Frédéric Desbordes (trésorier) et Yves Déliat (vice-président).
La pluralité de cette équipe, qui associe les agriculteurs et les chasseurs ne peut que fonctionner pour renouer le contact précédemment abîmé, car nous avons besoin des uns et des autres pour une bonne gestion cynégétique. La ruralité est attaquée de toute part par ces « bobos parisiens » qui veulent un référendum d'initiative partagée qui a pour but, l'interdiction de notre mode de vie et de chasse dans nos campagnes.
La chasse à St Brice, est une petite association composée d'une petite

trentaine de membres, où il existe cette valeur qui est l'entraide et le plaisir de se retrouver le week-end. On se connaît tous, avec nos qualités et nos défauts, mais la convivialité est le maître mot chez nous, dans le respect de chacun, ainsi que des règles qui s'imposent à nous en ce qui concerne la sécurité à la chasse.
Notre repas annuel qui, par chance, a eu lieu le 1er mars a été un succès, c'est pas moins de 164 convives qui ont répondu présent à cet événement, de nombreux chasseurs étaient présents avec leur famille, et amis. Le repas copieux, malgré une météo capricieuse, pour les grillades, était organisé par Mr Oger de la chaumière.
Une surprise en chanson a été faite par l'ensemble des chasseurs, à notre doyen Roger, ce fut un moment fort de dissonances parmi les apprentis chanteurs, mais surtout d'émotions pour notre aîné.
Et pour clôturer ce bon repas, la traditionnelle tombola, avec de nombreux lots (pièces de gibiers, porcelaine, fleurs, parfums, bibelots etc...)
Pour finir, je tenais à remercier toutes celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre association. Et nous chasseurs, poursuivons nos efforts pour redorer l'image de notre passion, qui parfois est entachée par des comportements inappropriés, nous sommes les gardiens de cette nature qui nous accueille, ayons un comportement exemplaire vis à vis de nos détracteurs.

LISTE DES ASSOCIATIONS DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	Christophe RENAUD christophe.renaud0498@orange.fr	12 chemin du Gaut	06 87 14 47 45
ALLIANCE HALIEUTIQUE DE SAINT-JUNIEN	Jean Christophe BOIREAU alliancehalieutiquesaintjunien@gmail.com	16 bis avenue Flaubert 87200 Saint-Junien	06 86 91 59 23
AMICALE DES RETRAITES	Monique HAMON monique.hamon45@sfr.fr	14 rue des Myosotis Lot. La Croix du Rousier	05 55 02 67 30 06 29 63 59 28
FOOTBALL CLUB DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE	Vitor DA SILVA vitor.dasilva@dbmail.com Franck GIETHLEN franck.giethlen@sfr.fr	1 place Maisondieu	06 68 88 31 57 06 85 84 62 90
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI	Amandine DUPONT apestbricestmartin@yahoo.fr	20 rue de la Ribière du Bouchet	06 82 81 34 58
COMITE DES FETES DE LA FABRIQUE	Françoise LAGARDE	35 route de la Cilletaude Route de Sicioreix 87200 SAINT-JUNIEN	05 55 02 26 98 06 80 60 77 28
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Laurette DESHOULIERES jack.deshoulieres@orange.fr	62 route de Chantegros	07 77 83 62 83
LA COULEE SAINT-BRIÇOISE	Johan GARAUD johan.garaud@saur.com	13 chemin des Rives	06 59 54 94 20
MUST COUNTRY	Philippe LARTIGOT mustcountry87200@gmail.com	36 route du Mas 87420 Saint-Victurnien	05 55 55 84 06 06 13 29 60 24
CLUB RADIOAMATEUR SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-VIENNE	Bernard CAZENEUVE bernard.cazeneuve@orange.fr	10 rue du petit Bellegarde 87270 COUZEIX	05 55 36 15 88 06 81 41 78 94
ASSOCIATION DES ECHOS DE LA RIBIERE	Jean-Paul QUÉRÉ	65, route de la Ribière du Bouchet	05 55 03 57 60
ECOLE DE FOOT DU VAL DE VIENNE	Bruno CAILLETON cailleton.bruno@gmail.com	28 Le Grand Paisse	07 61 43 98 05
CLUB QUESTION POUR UN CHAMPION	Ginette FELIX ginette.felix@orange.fr	9 Passage des Champs Le Puy de Mallet	05 55 02 10 29
LES PETITS FABRICAINS	Sabrina MARTINHO apelespetitsfabricains@orange.fr	Les Charles 87200 Saint-Junien	05 55 02 98 48
LA CROCHE CHŒUR	Jean-Marie BARBOT jacquesdivoy@gmail.com	1 place Maisondieu	06.22.08.53.85 06 10 93 77 00 (M. BROUDISSOU)
GAZETTES ET PORCELAINES	Pascal PAULAT gazettesetporcelaines@gmail.com	62 route du muguet	06 14 64 82 01
COMITE D'ANIMATION SAINT-BRICOIS	Pascal PAULAT contact.casb@gmail.com	62 route du muguet	06 14 64 82 01
FAN CLUB DE JP ROY	Mr BEZELGA Rémi	4 rue du 8 mai 45	05.44.21.07.37 06.67.69.93.18

MISSION LOCALE

Mission Locale
Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

mlrurale87@wanadoo.fr
https://www.facebook.com/mlrhv87/
https://

4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de limoges)
Une équipe de **28 professionnels** et des **services gratuits**

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé
Un conseiller référent pour toutes vos démarches

⇨ **EMPLOI** : Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes …

⇨ **ORIENTATION** : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises…

⇨ **FORMATION** : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements …

⇨ **VIE QUOTIDIENNE** : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture …

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ?
Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.

Point d'accueil le plus proche de chez vous

Mission Locale Rurale de la Haute Vienne
Antenne de SAINT JUNIEN
Cité administrative Martial Pascaud – rue d'Arsonval,
Pour convenir d'un rendez-vous... **N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 05.55.02.05.71**

Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !
Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins

Un **Relais Emploi** et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.

2 conseillères dédiées à la **relation entreprises**.

Une **référente Handicap** et une **référente Alternance / Apprentissage**

1 conseillère dédiée à la **Formation Professionnelle.**

⇨ **Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures**
Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage…

⇨ **Un appui au recrutement**
Identifier et analyser vos profils de postes.
Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.
Informer sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH…
Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.
Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

UNA

Mon aide à domicile c'est

UNA
1er réseau
d'Aide et de Services à Domicile

UN PROFESSIONNALISME
DE PLUS DE 55 ANS

- Aide à la Personne
- Pôle UNA'Handi
- Ménage, Repassage
- Accompagnement social
- Aide aux Aidants
- Ateliers de Convivialité Séniors
- Garde de jour et de nuit
- Garde d'enfants
- Jardinage et petit bricolage

-50% DE RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔTS*

Sur le territoire de Saint-Junien, l'Ouest et le Nord-Ouest du département de la Haute-Vienne

UNA OUEST 87
10 Bd de la République
87200 SAINT-JUNIEN
05 55 02 46 01
accueil@unaouest87.fr
www.unasaintjunien.fr

NF SERVICE
Charte nationale qualité 2018
SERVICES À LA PERSONNE

SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE (NF311)

POUCE TRAVAIL

Les NEWS de Pouce Travail

Une rentrée pas comme les autres…

Malgré ces temps si particuliers, l'activité de Pouce Travail se poursuit : dans le plus strict respect des gestes barrières, les clients continuent à solliciter les services de l'association et les salariés répondent présent !

Plusieurs adaptations se sont mises en place, à commencer notamment par une nouvelle procédure à respecter pour les clients et les salariés :

- Application obligatoire des **gestes barrières** à domicile et dans les structures professionnelles.
- Pouce Travail **a aussi équipé tous ses salariés** de gants, masques, solution hydroalcoolique.
- Mise en place du **télétravail pour une partie des salariées permanentes :** l'équipe s'est organisée pour rester présente et à l'écoute !

L'activité était en hausse en 2019, qu'en sera t-t-il en 2020 ?

68 518 heures de travail ont été effectuées en 2019 par les **191 salariés de l'association** auprès de **850 clients :**

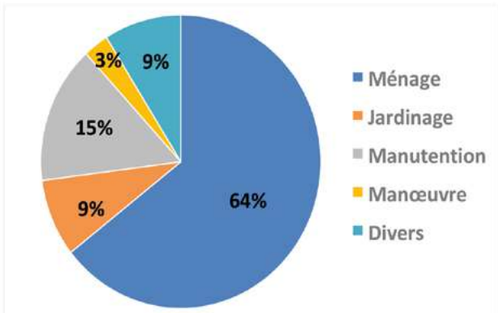

Contact : Pouce Travail 05.55.02.03.16 – www.poucetravail.com

ADIL 87

L'ADIL 87 : Un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire…

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage…

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire …
- **Accession à la propriété :** prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées…
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété …
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, …
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, …
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts…
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ…

adil 87
28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30
www.adil87.org

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

RELATIONS SOCIALES

REPÈRES D'HISTOIRE (S)

Brice, une sacrée personnalité ! Du scandale à la sainteté…

Brice ou Briktius a une double origine : celte bright, brizh en breton moderne, signifiant «force et vigueur» ou latine signifiant « le bricoleur ».
Ce nom fut vraisemblablement attribué, à l'origine, à des garçons qui naissaient avec des taches de rousseur.
Depuis le début du XXe siècle, plus de 27 000 Français ont porté ce prénom qui fut plutôt à la mode depuis 1970 avec une année record en 1981 mais moins attribué de nos jours…
Mais revenons à Saint-Brice et à Saint Brice…
Il s'agit de Brice de Tours, devenu Saint Brice (en latin Sanctus Brictius).
En Europe 160 églises lui sont dédiées, et il fait l'objet de très nombreuses représentations.
Mais que sait-on de lui plus précisément ?

Celui qui a laissé son nom à notre commune reste un personnage controversé à la réputation sulfureuse qui demeure auréolé de mystère 1 500 ans après sa mort !
Loin d'être un inconnu, quelques pans de sa vie nous sont parvenus grâce au chroniqueur Grégoire de Tours et à Sulpice Sévère, biographe de Saint Martin.

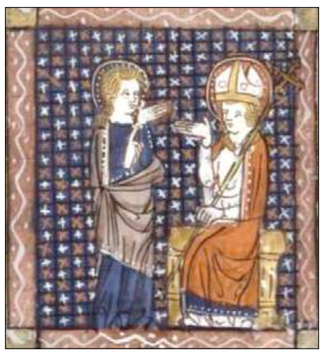

Saint Brice rentre en lui-même et demande à Saint-Martin
de lui accorder sa bénédiction.
(Vies de saints. Jeanne de Montbaston. XVIe)

D'après eux, Brice de Tours, serait né, comme son nom l'indique, à Tours, dans un milieu pauvre, dans la deuxième moitié du IV^{ème} siècle, sans qu'on sache la date précise.
Il aurait été recueilli et protégé par Saint Martin et élevé au monastère de Marmoutier.

On a surtout retenu ses altercations célèbres avec son protecteur dont il se moquait régulièrement et sa vie particulièrement agitée.
Ordonné prêtre, vers l'âge de trente ans probablement, il délaissa du jour au lendemain la vie ascétique au milieu des moines pour rallier « la ville ». Il profita de sa position d'ecclésiastique pour s'enrichir et mener une vie de débauche, dans le luxe et l'abondance, préférant élever des chevaux dans ses propres écuries et s'entourer d'esclaves d'origine « barbare » (étrangères), plus jolies les unes que les autres dans sa maison.

De violentes critiques commencèrent à s'élever à l'encontre de celui dont Martin voulait faire son remplaçant à la tête de l'évêché de Tours.
Quelle qu'ait été la vérité, Martin, qui avait choisi l'ascèse et la pauvreté, très agacé du comportement de Brice, le convoqua.

Tableau de Jean-Daniel Heimlich 1773.
Brice face au soupçon de paternité
Église Saint-Médard-de-Boersch (Alsace)

D'après Sulpice Sévère, on assista à des échanges houleux, ponctués de noms d'oiseaux, qui amenèrent Brice à demander pardon à Martin.
Par la suite, Brice, devenu un des plus féroces détracteurs de Martin, le raillant à propos de sa dévotion, et le traitant de vieux fou (« suspex coeli » qui regarde le ciel), fut de nouveau traîné devant le tribunal épiscopal pour « de nombreux et graves méfaits » dont Grégoire de Tours parle abondamment.
Martin, flegmatique autant que magnanime, en avait semble-t-il pris son parti.

Finalement, Brice revint à son monastère ou sa piété réconforta Martin qui mourut entouré de ses fidèles et de son clergé. Ces derniers confièrent à Brice le soin de continuer son œuvre.
Bien que toujours critique envers son prédécesseur, il lui succéda donc sur le siège épiscopal en 397 pour quarante ans. Durant toutes ces années, il continua à y faire un tel scandale qu'un attentat fut perpétré contre lui en 428. Brice dérange. Les rumeurs enflent…

D'après le chroniqueur Grégoire de Tours, Brice, vers l'année 430, fut accusé d'être le père de la fille d'une sœur devenue mère, en bref, d'avoir mis enceinte une de ses religieuses. Un impair réprouvé par ses pairs !
S'en serait suivi une véritable insurrection populaire et Brice aurait échappé de peu à la lapidation.
Mais celui-ci, gardant son sang-froid, pour prouver son innocence, aurait demandé qu'on lui apportât l'enfant en question.

Devant la foule médusée, il somma le nourrisson, à peine âgé de trente jours, de dire aux témoins s'il était ou non son enfant. La petite fille aurait alors répondu : « Non, vous n'êtes pas mon père ». Face à ce phénomène inexplicable, loin de s'en tirer, on l'accusa de magie et on lui fit passer l'épreuve des charbons ardents*, ce qui n'y changea rien.

Saint Brice accusé de paternité
Interroge le nouveau-né
(Legenda aurea. Jean Le Tavernier. Flandres. XIVe)

**Porter des charbons brûlants dans son habit jusqu'à la tombe de Saint Martin sans brûler ses vêtements.*

De nos jours un test ADN aurait éclairé la situation plus rapidement !
On le chassa de son siège, et on chargea son successeur Justinien de « faire ce qu'il avait à faire », c'est-à-dire de le poursuivre et de l'anéantir.
Alors que Brice était réfugié à Rome pour plaider son innocence, faire pénitence et sous la protection du pape pendant sept ans, ses ouailles clamèrent son innocence et le firent revenir pour qu'il soit à nouveau leur évêque encore sept ans.
Totalement transformé et assagi, il redevient donc évêque de ce diocèse, un des prédicateurs les plus

Brice ordonné évêque
(cathédrale de Bourges 1214)

importants de toute la Gaule, fera construire la basilique Saint Martin ainsi que plusieurs églises, et y restera jusqu'à ce que la mort l'emporte à son tour en 444.
Etonnamment, en dépit des turpitudes du personnage, le souvenir de Brice est resté celui d'un saint (il faut croire qu'avec le temps on ne veuille se souvenir que de ses qualités, ce qui laisse supposer qu'il en ait eu, mais l'histoire ne le dit pas !) Canonisé 20 ans après sa mort, sa fête est fixée le 13 novembre, jour anniversaire de sa disparition. Brice est le patron des juges et des innocents persécutés et des enfants.
C'est aussi un saint thaumaturge invoqué pour lutter contre les maux de ventre et les coliques ou pour calmer un chien furieux et pour les blessures qui ne se referment pas.
Souvent représenté comme dans l'église de Saint Brice, le livre à la main en référence à la poursuite de l'œuvre de Saint Martin mais aussi souvent des charbons ardents dans ses vêtements et un nourrisson à ses pieds en référence à son curriculum vitae chargé.

Ses reliques d'abord ensevelies auprès de Martin en 580, furent transférées à Clemrmont-Ferrand en Auvergne. Elles furent profanées deux fois, pendant les guerres de religion puis lors de la révolution de 1789. Elles furent dispersées, et une partie se trouverait à Pavie (Italie).
Il semble que son culte ait été et demeure relativement étendu.
Aujourd'hui on connait d'autres communes sous ce nom : Saint-Brice sous Foret, Saint-Brice-en-Coglès, Saint-Brice-sous-Rânes, Saint Brice en Passais, Saint-Brice-de-Landelles, Saint - Brice - des - Iffs, Saint-Brice en Charente, Saint-Brice en Gironde, Saint-Brice en Seine-et-Marne, Saint-Brice en Mayenne, et ne parlons pas des noms apparentés comme Brisson, Bris…
Quoi qu'on en pense, nous sommes bel et bien des Saint-Briçois ! Le Caneton vous donne rendez-vous dans une prochaine édition pour continuer à explorer notre histoire locale. ●

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

A l'occasion des journées du patrimoine, la chapelle de La Fabrique était ouverte pour des visites qui pouvaient être commentées.
Dans une prochaine édition du Caneton, nous vous proposerons un article approfondi sur les vitraux qu'elle recèle.

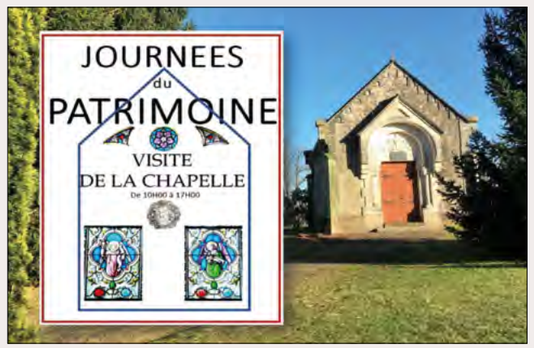

Pour des raisons de sécurité cette chapelle n'est accessible que sur demande à la mairie ou auprès de Chantal PAULAT au 06 11 87 02 87.

LE MOT DE LA LISTE D'OPPOSITION

Il s'agit d'une nouvelle rubrique puisque depuis de nombreuses années aucune liste adverse n'avait eu d'élus municipaux. Au nom de la liste « pour le renouveau de ST-Brice » que j'ai eu le plaisir de conduire, je remercie l'ensemble des électrices et électeurs qui ont fait un autre choix que la liste municipale et oser le changement.

Bien sûr, nous avons légitimement le droit de nous poser la question du maintien des élections compte tenu de la situation sanitaire. D'autant plus que le confinement a été annoncé la veille des élections à 19h. A contrario, les élections départementales et régionales sont déjà décalées en juin prochain.

Nous serons présents tout au long du mandat. Nous vous informerons de notre travail dans les différentes commissions.

Il est difficile de l'aborder aujourd'hui parce que le conseil n'a été installé que fin Mai et compte tenu de la période estivale, nous manquons de temps pour nous connaitre tous.

Juste concernant le budget, je ne l'ai pas voté puisqu'aucun élément n'apparait par rapport à ce qui était annoncé sur le programme de la campagne électorale.

La période depuis les confinements et la pandémie nous invitent à beaucoup de prudence. Je souhaite que toutes et tous soyons raisonnables en respectant les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.

Nos commerces résistent pour le moment. Nos associations sont plus ou moins en sommeil mais n'ont pas les mêmes risques financiers.

Il faut durant cette période faire preuve de solidarité envers ses voisins pour s'assurer que tout va bien et que la solitude ne s'installe pas.

Je souhaite vous présenter pour cette nouvelle année mes meilleurs vœux de santé et bien-être au nom de la liste « Pour le renouveau de St-Brice ». En espérant voir le vaccin arriver très vite.

Prenez soin de vous et à très vite au hasard de nos rencontres sur la commune.

Pour nous contacter : 06 17 36 26 45

Frédéric BÂCLE

- ASSISTANTE SOCIALE -

Chantal CARENTON
Tél. 05 55 71 99 85

PERMANENCES
À SAINT-BRICE (MAIRIE)

le 1er mardi du mois de 9h à 12h
**uniquement sur rendez-vous*
pendant le crise sanitaire de la Covid -19

PERMANENCES
À SAINT-JUNIEN SUR RDV

MDD OUEST Haute-Vienne
2, rue Alfred de Musset
87200 Saint-Junien

Tél. 05 55 43 06 06
Fax. 05 55 43 00 60

- CLIC AICARPA -

Repas à domicile
pour les personnes du 3ème âge
Conseils et accompagnements

Tél. 06 89 52 92 71

- RECENSEMENT MILITAIRE -

Les garçons et les filles nés en octobre, novembre, décembre 2004 devront se faire recenser à la mairie avant le 31 décembre 2020. Ceux nés en en janvier, février, mars 2005 devront se faire recenser à la mairie avant le 31 mars 2021.

Ceux nés en avril, mai et juin 2005 devront se faire recenser à la mairie avant le 30 juin 2021. Ceux nés en juillet, août et septembre 2005 devront se faire recenser à la mairie avant le 30 septembre 2021.

Nous vous rappelons que l'attestation qui est délivrée à cette occasion est nécessaire pour les inscriptions aux permis de conduire, examens et concours.

- MAIRIE -

Tél. 05 55 02 18 13 - Fax. 05 55 02 93 36
mairie@stbrice87.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, mardi et mercredi
8h30 -12h / 13h30 - 17h30

Jeudi
8h30 -12h

Vendredi
9h-12h / 14h - 17h

Samedi Matin
9h - 12h

Fermeture le jeudi après-midi

- PERMANENCE DES ÉLUS -

le vendredi toute la journée
sur rendez-vous

et le samedi

- AGENCE POSTALE COMMUNALE -

Tél. 05 55 32 49 73

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au mercredi
9h -12h / 13h30 - 17h

Jeudi
9h -12h

Vendredi
9h-12h / 14h - 16h30

Fermé le samedi

LEVÉE DE COURRIER 12H30
pendant la crise sanitaire Covid-19

- GARDERIE DE L'ÉCOLE -

- HORAIRES -

A SAINT-BRICE : Tél. 06 18 47 63 62

- Le matin à partir de 7h15 à 8h50
- Le soir de 16h30 à 18h45

A LA FABRIQUE : Tél. 06 89 46 36 74

- Le matin à partir de 7h30 à 8h50
- Le soir de 16h à 18h45

- TARIFS -

planning hebdomadaire :
2€ la 1/2 garderie

planning mensuel :
1,85€ la 1/2 garderie

planning par période :
1,65€ la 1/2 garderie

- PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES -

15€ d'indemnité par quart d'heure de retard

Les tarifs ont été fournis sur le livret d'accueil et sur le site de la mairie

- RESTAURANT SCOLAIRE -

Les tarifs de la cantine sont les suivants :
forfait de base de 2,40€ / repas

Les tarifs ont été fournis sur le livret d'accueil et sur le site de la mairie

le caneton

N°58

Janvier 2021